

2-(23578). VIE DES ASSOCIATIONS : Impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif -Modalités de soutien de la Ville de Grenoble et création d'un fonds de soutien exceptionnel et pluriannuel

Madame Annabelle BRETTON expose,

Mesdames, Messieurs,

Le secteur associatif est profondément impacté par la crise sanitaire en cours dans notre pays depuis le mois de mars dernier.

Dès le début du confinement, la Ville de Grenoble s'est attachée au travers de nombreuses actions à accompagner et à soutenir le tissu associatif. Même si l'impact économique est encore difficile à mesurer et risque de se poursuivre, il est évident que certaines associations subissent des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics. La Ville de Grenoble souhaite donc mettre en place un fonds de soutien pour le tissu associatif grenoblois actif sur plusieurs exercices budgétaires.

Des contacts réguliers, une écoute et un suivi des associations depuis mars 2020

Dès le début du confinement, **les différents services de la Ville ont maintenu, voire renforcé le lien avec le secteur associatif** afin de connaître leurs besoins, l'impact sur leur activité.

Afin de compléter les données nationales recueillies par les réseaux nationaux (Réseau National des Maisons des Associations, le Mouvement Associatif), par des données propres au tissu associatif grenoblois, les services de la Ville ont interrogé les associations sur la poursuite de leur activité pendant le confinement et l'impact économique de cette période.

La direction des affaires culturelles a été en contact avec de très nombreux acteurs culturels, mais aussi avec les autres financeurs (DRAC, Département, Région). En juin, **une enquête spécifique** détaillée a été conduite **auprès des acteurs culturels** afin de disposer d'un diagnostic plus précis. Des échanges lors de 4 réunions ont permis de poursuivre ce diagnostic.

La direction des sports a également contacté toutes les associations sportives et a organisé des points réguliers avec l'Office Municipal des Sports. **En septembre, une enquête spécifique auprès des clubs sportifs amateurs** est également conduite. Il était en effet plus opportun d'attendre la reprise des activités sportives et la période d'adhésion afin de consolider un diagnostic.

La direction éducation jeunesse a spécifiquement été en lien avec le secteur socioculturel afin d'organiser **l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant les vacances de printemps grâce à la mobilisation de sept associations volontaires**. Elle a également relayé et suivi le maintien des dispositifs de financement de la CAF et assuré un contact étroit avec la DDCS et les associations pour permettre la reprise progressive d'activités.

La direction de l'action territoriale a contacté les associations de proximité pour connaître leur situation face à la crise sanitaire. Elle a accompagné les reports de

fêtes de quartier et animations quand cela était possible, elle a mobilisé et accompagné financièrement les associations pour développer les animations proposées pendant l'été.

Ces échanges ont permis d'identifier les besoins, de répondre à des questions sur la situation sanitaire, de faire le lien avec d'autres administrations, de renseigner sur les dispositifs d'aide (chômage partiel, fonds de soutien...), d'anticiper et d'accompagner le déconfinement.

Ainsi, la Ville a contacté les services de la Métropole pour élargir le fonds de soutien de la Métropole à certaines catégories d'associations.

Durant le confinement et la période de déconfinement, le service relations avec le monde associatif est resté à l'écoute et dans l'accompagnement au plus près des besoins des acteurs associatifs : permanence téléphonique, analyse des besoins, adaptation de la Maison des Associations à la situation particulière...

L'information en ligne dans cette période « sans contact » a été privilégiée. Ainsi, une rubrique « Covid 19 Associations » a été créée sur les pages dédiées aux « Associations » du site de la Ville et mise à jour en permanence. Elle inclut les liens Internet vers :

- les ressources mobilisables par les associations pour faire face aux difficultés économiques liées à la crise (les prêts, le chômage partiel, diverses subventions exceptionnelles de différents financeurs...),
- les acteurs ressources et leurs propositions de soutien, dont les formations en ligne et la page « covid-faire face à la crise » du Mouvement associatif, le guide des dirigeants en difficultés « je redresse la barre » de France Active pour les associations employeuses,
- différentes enquêtes et études sur la situation des associations et de leurs bénévoles,
- les sites de mises en relation des acteurs de la solidarité et des citoyens voulant donner un coup de main, ou s'engager pour aider les plus démunis.

Un appui à la poursuite de l'activité pendant le confinement et à la reprise d'activité lors du déconfinement

Une très large majorité des associations ont interrompu totalement ou partiellement leurs activités pendant le confinement.

La Ville a très rapidement mis en place sur sa page Facebook des contenus (culture, sport, bien-être..) afin de proposer aux grenoblois pendant le confinement un espace de convivialité de proximité. **De nombreuses associations culturelles, sportives... ont participé à cette offre « fête comme chez vous »**, leur permettant ainsi de poursuivre leur activité différemment et de se faire connaître.

En matière d'aide alimentaire, les premières semaines de confinement ont été marquées par l'arrêt de l'activité des associations caritatives. Face à cette situation, le CCAS a mis en place, en mobilisant et coordonnant plus d'une vingtaine de bénévoles et agents de la Ville et du CCAS, dès les premiers jours de confinement et jusqu'à la fin de cette période :

- des distributions alimentaires deux fois par semaine, sur deux sites de la ville puis devant le CCAS (ouvertes à tous, de façon inconditionnelle);

- des livraisons de denrées alimentaires dans les squats et campements grenoblois.

Ces distributions ont pu être organisées grâce aux productions quotidiennes de la cuisine centrale de la Ville de Grenoble, aux produits récupérés auprès des restaurants, de plusieurs supermarchés, aux dons effectués par les Restos du Coeur, etc. Chaque semaine entre 2 000 et 3 500 repas ont été distribués et environ 650 repas livrés. Par ailleurs, le CCAS et la Ville de Grenoble ont joué un rôle majeur dans le soutien à la reprise d'activité des associations investies dans le champ de l'aide alimentaire. Enfin, on notera l'investissement du CCAS dans la coordination et le suivi de l'activité d'aide alimentaire sur le territoire grenoblois (réunion avec la direction Départementale de la Cohésion Sociale, actualisation du site www.solidarites-grenoble.fr).

Dans le contexte de pénurie de masques que nous avons connu en début de crise sanitaire, la Ville et le CCAS se sont organisés en collaboration avec les associations de solidarité pour fournir un masque aux populations les plus vulnérables, fragiles ou isolées (les domiciliés, les sans abris, les précaires, les migrants, les personnes en situation de handicap). 650 masques en tissu réalisés par des couturier.es bénévoles et du théâtre municipal ont été distribués à 18 associations intervenant dans le champ de l'action sociale.

La Maison des Associations (MDA) est restée partiellement ouverte pendant le confinement permettant l'accès des associations à leurs boîtes aux lettres (120 boîtes aux lettres) et de maintenir les liens, en particulier avec les associations aux publics nombreux ou ayant des salariés travaillant dans l'équipement. Puis, elle a ré-ouvert plus largement dès la fin du confinement: les bureaux des associations dès le 14 mai, les permanences dédiées aux demandeurs d'asile le 20 mai. L'accueil du public a été réalisé sur rendez-vous et l'accompagnement associatif poursuivi selon des modalités adaptées. Un travail conséquent de réflexion et d'échanges avec les associations hébergées par la MDA a permis de trouver des solutions pour favoriser la reprise des activités associatives tout en maintenant la sécurité sanitaire des bénévoles et des publics.

Maintien du soutien financier et premières aides

La Ville avait versé une part importante des subventions de fonctionnement aux associations aux Conseils municipaux de décembre 2019 et février 2020 afin de ne pas pénaliser le fonctionnement des associations eu égard à l'absence prévisible de conseils municipaux de fin février à fin avril 2020 en raison des élections municipales. Pour autant, de nombreuses demandes de subventions restaient à instruire.

Le confinement et l'incertitude sur la date du second tour des élections ont généré une inquiétude réelle pour les associations sur l'instruction de leur demande.

Dès lors, il a été décidé de **poursuivre l'instruction des demandes pendant le confinement**, y compris en réunissant le comité d'avis culture de façon dématérialisée. Ceci a permis d'attribuer des subventions en mai (événements passés, activités du 1^{er} semestre, associations en difficulté...). L'état d'urgence prévoyait une délégation de compétence au Maire pour attribuer des subventions par arrêtés, mais par respect de la vie démocratique, ces attributions de subventions ont été présentées aux commissions du conseil municipal du 18 mai, selon les modalités habituelles. Elles sont également retracées dans le rendu acte.

Poursuivant la même volonté de ne pas pénaliser les associations, les services ont poursuivi l'instruction avec les élus permettant de nouvelles attributions au conseil municipal du 25 juillet.

La Ville a également **délibéré le 18 mai et le 25 juillet pour sécuriser le versement des subventions culturelles.**

Pour les événements annulés en raison du confinement ou du COVID, la Ville a échangé avec les associations concernées et a **maintenu des subventions en fonction des dépenses engagées** (ex : organisation du Grenoble-Vizille).

Les conventions avec les **19 associations socioculturelles** prévoient une subvention dont une partie dépend du nombre d'heures enfants réalisées dans l'année (subvention dite «quantitative»). La ville a assuré à ces associations **le maintien de ce financement** de façon à «neutraliser» la chute d'activité liée à la crise sanitaire.

Un certain nombre d'associations paient une redevance liée à l'occupation de locaux. Pendant la crise la Ville a ouvert la possibilité d'un gel de loyer pendant le confinement à la demande des occupants puis a étudié les demandes d'exonération formulées. Lors du conseil municipal du 25 juillet, **9 associations ont bénéficié de 17 200€ d'exonérations de loyer.** Ces exonérations exceptionnelles concernent les associations dont l'arrêt de l'activité a eu un impact direct et conséquent sur leur budget (perte de recettes notamment) et la durée de l'exonération a été décidée en fonction de la durée de la fermeture administrative de leurs activités.

La facturation des créneaux (habituellement facturés aux occupants) des équipements municipaux a également été interrompue et n'est effectuée que lorsque les équipements sont ouverts.

Le sport professionnel a été touché dès mars par l'interruption des championnats et la perte des recettes de billetterie notamment.

Une **subvention au club des Brûleurs de loup de 25 000€** a été votée dès le conseil municipal du 18 mai afin de soutenir le club dont les comptes sont clôturés chaque année fin avril.

Une exonération partielle de 22 414€ a également été accordée **au FCG** au conseil municipal du 25 juillet sur la part fixe de la redevance d'occupation du stade Lesdiguières et la part variable liée à l'occupation des terrains a été réduite au regard de l'absence d'usage de mars à juin.

Programmation d'été renforcée et reprise de l'activité en septembre

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire fin juin, du besoin d'échanges, de convivialité, d'activités de loisirs et de découverte pour les Grenoblois dont nombre d'entre eux n'ont pas pu partir en vacances, **la Ville a renforcé considérablement son offre culturelle, sportive et de loisirs cet été**, tout en l'adaptant au contexte et en respectant des protocoles sanitaires stricts.

Cette action a été l'occasion pour de nombreuses associations de proposer aux habitants des activités, animations, spectacles.

Une programmation culturelle exceptionnelle sur l'espace public a été proposée dans toute la ville.

Outre la réouverture de la piscine Jean Bron sur réservation et de la piscine des Dauphins pour les groupes, 18 associations sportives ont proposé des activités inédites en août.

La Ville a ré-ouvert des gymnases et centres sportifs dès le 17 août pour les associations qui le souhaitaient afin de faciliter la reprise de la saison sportive. Les 120 chantiers jeunes à destination des 16/20 ans (80 en 2019) ont été réalisés dans de nombreuses associations (banque alimentaire, restos du coeur, croix rouge, secours populaire, SPA, barathym...).

« L'Été Oh parc » a été allongé d'une semaine et a permis à de nombreuses associations de proposer des activités et de les faire découvrir aux habitants.

Dans les différents quartiers de la Ville, les maisons des habitants ont augmenté le nombre de sorties pour les familles, le nombre d'ateliers et d'animations en partenariat étroit avec le tissu associatif local.

Dans le cadre du programme Cités éducatives, un axe du plan d'action a été dédié à l'été: cela a notamment permis de répondre à des propositions associatives (opération «Villeneuve plage » autour de plusieurs associations, tournois de foot avec JOGA, sorties avec Mme Rutabaga, ateliers culturels avec les associations megaptère et A bords perdus, camps de jeunes avec la Batuka VI).

Pour soutenir la vitalité associative et faciliter la rencontre des Grenoblois.es avec les associations locales, la Ville organise depuis deux ans un **Forum des associations** début septembre en complément du **Forum des sports** organisé par l'OMS à Grand Place à la même période. Les services de la Ville et l'OMS ont anticipé cette année fortement cette échéance pour **rendre possible le maintien de ces événements** avec des protocoles adaptés.

Il a été décidé d'organiser le même jour les deux événements, dans deux lieux proches (palais des sports et halle Clemenceau) afin de créer une synergie et une communication commune.

La Ville a augmenté la subvention à l'OMS de 9 500€ afin de prendre en charge le surcoût lié à l'installation de l'événement dans la Halle Clemenceau pour faciliter l'accès des Grenoblois à une large palette d'offres d'activités de loisirs, culturelles et sportives.

Enfin, le service relations avec le monde associatif proposera aux associations dans le dernier trimestre 2020 une formation intitulée «Comment restaurer mon budget suite à la crise ? ».

Création d'un fonds de soutien pluriannuel

L'ensemble des échanges avec les différentes associations depuis le mois de mars et les enquêtes nationales montrent qu'un certain nombre d'entre elles subissent un impact fort sur leur équilibre budgétaire : pertes de recettes (activités ou manifestations annulées, baisse des adhésions, remboursements partiels, partenariats privés suspendus, subventions publiques non versées...) notamment et parfois hausses de dépenses (protocoles sanitaires et équipements, urgence sociale....).

Il est aujourd'hui certain que nombre d'associations ont besoin d'un soutien financier qui devra pouvoir se déployer dès 2020 mais aussi en 2021.

La diversité du secteur associatif est considérable : de nombreuses associations fonctionnent selon la saison scolaire, sportive, culturelle, d'autres non. Les reports de programmation, d'événements, la poursuite de la circulation du virus et des mesures sanitaires (jauge de 5 000 personnes, port du masques, distanciation physique, crise sociale....) vont impacter les associations encore en 2021 voire en 2022.

Par ailleurs, des dispositifs de soutien existent déjà et se mettent en place : certaines emploient des salariés et ont bénéficié du dispositif de chômage partiel, d'autres ont une activité qui leur ont permis de bénéficier d'aides de la Métropole ou de l'État (prêt garantie, fonds de soutien...). L'État, la Région et le Département interviennent et il s'agira chaque fois que cela est nécessaire de réunir ces différents acteurs pour que chacun prenne sa part. Mais il est indispensable que la Ville se dote d'un outil au moyen d'un fonds de soutien, pour permettre aux associations de poursuivre et d'adapter leurs activités.

Il sera doté financièrement lors du vote de la prochaine décision modificative puis du vote du budget primitif 2021 et continuera à être abondé lors des décisions budgétaires. Ces dépenses pourront s'inscrire dans le cadre du dispositif exceptionnel d'étalement de charges précisé dans la circulaire ministérielle parue fin août. Ce principe permettra de s'adapter aux besoins, forcément évolutifs dans le contexte actuel. Il sera présenté au prochain conseil municipal à la fois une première enveloppe financière et des premières subventions au titre de ce fonds pour l'année 2020.

Un formulaire spécifique sera mis en ligne sur le site de la Ville permettant aux associations de solliciter un soutien exceptionnel en fournissant tout élément permettant de constater la difficulté financière de l'association liée à la crise sanitaire.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 16 septembre 2020

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 15 septembre 2020

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- la création d'un fonds de soutien au secteur associatif grenoblois.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,

3-(23610). AFFAIRES CULTURELLES : Accompagnement du monde culturel suite à la crise sanitaire Covid 19 - Création d'un fonds de soutien.

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire a eu – et a encore – des répercussions importantes sur les acteurs culturels : nombre de lieux sont restés fermés de longs mois, nombre d'artistes se heurtent encore à des obstacles pour créer, travailler, se produire. Qu'il s'agisse des artistes du spectacle vivant, des plasticiennes et plasticiens, des autrices et auteurs, des techniciennes et techniciens, la secousse a été souvent violente et la nouvelle saison qui s'ouvre reste très incertaine.

La ville de Grenoble, mobilisée depuis le début de la crise sanitaire pour aider les acteurs culturels, réaffirme donc le souhait de poursuivre son accompagnement pour les semaines et les mois à venir.

- **Un accompagnement des acteurs culturels initié dès le début de la crise sanitaire**

Depuis le début de la crise sanitaire, la ville de Grenoble a choisi de maintenir des subventions lorsque des événements ont été annulés ou reportés. Elle a instruit et versé de nouvelles subventions pendant le confinement, gelé les loyers des acteurs culturels hébergés dans ses murs, reprogrammé les spectacles annulés et pris en charge les frais occasionnés par les annulations.

Elle a élaboré un questionnaire détaillé à destination des acteurs culturels pour évaluer les conséquences de la crise et cherché des solutions « sur mesure » pour les situations les plus délicates, en lien avec les partenaires (État, Région, Département, Métropole).

- **Un été culture[s] pour les artistes et les habitant-es de Grenoble**

La Ville a également choisi d'aider le monde culturel en réallouant un budget de 168 000 € à une programmation d'été, avec une affectation maximale des crédits aux artistes. Elle a permis aux acteurs culturels de proposer de multiples formes artistiques, essentiellement sur l'espace public, dans le respect des règles sanitaires, en veillant à un équilibre territorial et sectoriel.

Avec la complicité du Centre Chorégraphique National, cette programmation s'est ouverte avec la performance de Nathan Paulin dans un trait aérien entre deux monuments du patrimoine grenoblois, la Tour Perret et l'Hôtel de Ville. Elle s'est achevée au Marché d'Intérêt National et à l'anneau de vitesse... un parcours dans la ville, à la poursuite des artistes et à la découverte des lieux et des multiples visages de Grenoble. Au travers de 4 programmations de 15 jours, 82 structures ont été soutenues, 188 événements ont été organisés pour 214 « levers de rideau ». Cette programmation en « circuit-court » qui a mobilisé plus de 400 professionnel·les en un temps record est exceptionnelle parce qu'elle démontre l'implication des artistes de notre ville. Dans tous les secteurs de Grenoble, dans des lieux insolites ou des jardins habitués des programmations, la culture a trouvé sa place et ses publics : plus de 22 000 personnes ont participé à ces rencontres.

• **Une démarche pour accompagner le monde culturel, penser ensemble les solutions aux problèmes engendrés par crise sanitaire et créer un fonds de soutien dédié**

Pour faire face aux conséquences de la crise que traverse le monde culturel, la Ville souhaite par ailleurs renforcer l'accompagnement des acteurs culturels en difficulté. Les conséquences de cette crise sont encore difficiles à évaluer mais les acteurs eux-mêmes, comme le ministère de la Culture, estiment qu'elles seront perceptibles sur plusieurs années et nous conduisent à engager une démarche de long terme.

Au niveau national, il reste des points à éclaircir afin de connaître les contours exacts du plan de relance qui vient d'être annoncé et de veiller à une nécessaire complémentarité des aides.

Le classement en « zone verte » par rapport à la circulation du virus va permettre de rouvrir en jauge pleine pour les lieux assis mais sans perspective sur la fréquentation à venir, d'autant que le maintien de ce classement est très incertain. La situation est plus compliquée pour les salles « debout » comme les salles de musique amplifiée et pour les artistes qui font face à la crainte des programmeurs inquiets de pouvoir honorer leurs contrats.

La Ville souhaite donc soutenir les structures confrontées aux déficits, avec des aides exceptionnelles en complément des dispositifs des autres partenaires publics. Plusieurs phases sont proposées afin d'associer les acteurs culturels aux dispositifs qui leur seront destinés :

1- Sur la base des informations recueillies dans le questionnaire adressé en juin dernier, la Ville a travaillé à une première ébauche de dispositif ;

2- Des temps d'échanges sont organisés avec les acteurs culturels les 21, 29 septembre et 1^{er} octobre ;

3- Les nouveaux dispositifs seront présentés au conseil municipal du 2 novembre, suite auquel les demandes pourront être instruites.

Comme pour ce qui est délibéré pour le monde associatif, ce fonds de soutien sera doté financièrement lors du vote de la prochaine décision modificative puis du vote du budget primitif 2021 et continuera à être abondé lors des décisions budgétaires.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 16 septembre 2020

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver la création d'un fonds de soutien au secteur culturel grenoblois.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,